LA MAISON DES CHAUDOUDOUX

ASSOCIATION AGRÉÉE POUR LE PLACEMENT D'INTERVENANTS ET LA PRESTATION SERVICES A LA PERSONNE

* **AGREMENT QUALITE** pour la Garde des Enfants de moins de 3 ans DELIVRE PAR L ETAT N°R 020318A035Q964

* **DÉCLARÉ n° SAP413455072** pour la Garde des enfants de plus de 3 ans, les activités de Ménages et de repassage.

Depuis 1993 sur Rennes

- **Spécialiste de la garde d'enfants dès la naissance**
- **Accompagnement au quotidien : Soin, éveil, repas, aide aux devoirs**
- **Temps complet, temps périscolaire (Matin, soir, mercredi)**

L'ASSOCIATION VOUS PROPOSE DEUX FORMULES

Formule mandataire*

Vous êtes l'employeur

L'association se charge du suivi et des remplacements. Vous devez régler le salaire et les charges de l'intervenant à partir de la convention collective des salariés du particulier employeur. Vous restez l'employeur et vous pouvez bénéficier des aides de la CAF.

** Mode mandataire: "Attention dans le cadre d'un contrat de placement de travailleurs, le consommateur est l'employeur de la personne qui effectue la prestation à son domicile. En cette qualité d'employeur, le consommateur est soumis à diverses obligations résultant notamment du code du travail et du code de la sécurité sociale « Mention obligatoire Arrêté du 17 mars 2015 «*

Formule prestataire * « mode Prestation de services »*

Nous sommes l'employeur

L'association met à votre domicile, à disposition, un de ses salariés ou peut embaucher quelqu'un que vous connaissez.

Nous sommes prestataire de services à la personne. Tous les actes administratifs sont effectués par La Maison des Chaudoudoux et toutes les charges sont réglées par nos soins. Vous recevez une facture à régler.

** Mode Prestation de services: "Dans le cadre d'un contrat de mise à disposition de travailleurs, le prestataire de service reste l'employeur. « Mention obligatoire Arrêté du 17 mars 2015 «*

- Pour **une garde d'enfant régulière**, vous pouvez nous faire parvenir «la fiche famille» complétée ainsi que votre contrat d'engagement et un rib par mail ou courrier ou en venant nous les déposer dans nos bureaux sur nos heures d'ouverture. Nous prendrons contact avec vous dès réception de votre dossier.
- Pour **une garde d'enfant occasionnelle,** vous pouvez nous envoyer le contrat d'engagement ainsi qu un rib et nous appeler dès que vous avez besoin.
- Pour **une prestation garde d'enfants et ou de ménage/repassage**, vous pouvez nous renvoyer «la fiche famille Ménage» accompagnée de votre contrat d'engagement et un rib.

** En cas de litige avec l'association ou en cas de litige non résolu, il est possible de faire appel à un médiateur ou un conciliateur gratuitement.* ***Tribunal Judiciaire de Rennes*** *: 02 99 65 37 10*

LA MAISON DES CHAUDOUDOUX
22, rue Jean Guéhenno
35700 RENNES

☎ : 02.99.38.60.00
🗐 : 02.99.38.60.01
💻 : mchaudoudoux@aol.com

www.lamaisondeschaudoudoux.fr

« Pensez à la garde partagée avec une autre famille et aux CESU pré financés, pour réduire le coût de votre garde à domicile »

N'hésitez pas à nous demander une estimation*gratuite par mail afin de connaître le coût d'une garde à domicile en fonction de vos besoins.

** « Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande. Mention obligatoire Arrêté du 17 mars 2015*

Horaires de contact téléphonique :Du lundi au vendredi 8h-21h
Sauf le samedi de 8h-20h

GRILLE DES TARIFS ET DES SERVICES — AU 1er AOUT 2022

	Coût pour 1 heure de prestation en :	Avant réduction d'impôt	*Après réduction d'impôt*
FORMULE PRESTATAIRE « Nous sommes l'employeur et le tarif comprend le salaire, l'établissement des bulletins de salaire, l'établissement des factures mensuelles, les déclarations à la Caf, les charges sociales et les frais de structure »	- Ménage, repassage	21,60 €	*10,80 €*
	- Garde d'enfants +3ans et 3 enfants au plus (aide de la CAF, CESU possible)	22,00 €	*11,00 €*
	- Garde d'enfants -3ans et 3 enfants au plus (aide de la CAF, CESU possible)	23,00 €	*11,50 €*
	- Garde partagée	25 €	*12,50 €*
	-Dédommagement reversé à l'intervenant pour une intervention hors de Rennes	1,50 €	*0,75 €*
	- Si moins de 16h/mois et enfant de moins de 6 ans, frais de gestion mensuel	15€	*7,50€*
	- Adhésion annuelle	1€	*0,50€*
FORMULE MANDATAIRE « Pour les demandes conséquentes, supérieures à 130 heures mensualisées sur l'année »	GARDES D'ENFANTS PONCTUELLES		
	- Frais par jour d'intervention	9,50 €	4,75 €
	- Adhésion annuelle	1 €	0,50 €
« Vous êtes l'employeur et réglez en sus des frais de structure l'heure net et les charges de votre salarié »	GARDES D'ENFANTS RÉGULIERES		
	- Abonnement mensuel	35,50 €	17,75 €
	- Adhésion annuelle	1 €	0,50 €